ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

lutte contre le racisme

Question au Gouvernement n° 3023

Texte de la question

RÉCENTES DECLARATIONS DU PRESIDENT DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

M. le président. La parole est à M. Paul-Henri Cugnenc, pour le groupe UMP.

M. Paul-Henri Cugnenc. Ma question s'adresse à M. le garde des sceaux, ministre de la justice, et concerne les récentes déclarations honteuses du président de la région Languedoc-Roussillon qui stigmatise " une trop forte proportion de noirs clans le Onze tricolore ". *(Huées sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

J'associe à cette question tous les parlementaires de notre majorité parlementaire du Languedoc-Roussillon, et les nombreux élus des territoires d'outre-mer, en particulier les maires de la Guadeloupe, qui ont dénoncé " ce racisme dégoûtant " et demandé réparation de cet affront.

Nous avons, une nouvelle fois, le mardi 14 novembre, en Languedoc-Roussillon, entendu et subi les outrances d'un président de région socialiste, qui s'était déjà discrédité en insultant les harkis, qualifiés de sous-hommes *(" Hou " sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*, et qui ajoute un nouvel épisode à un dossier politiquement déjà bien lourd.

Les observations déplacées sur la personnalité, l'origine et la couleur des footballeurs de l'équipe de France dénotent non seulement une dérive intellectuelle, ségrégationniste et raciste, qui suffirait amplement à justifier notre émotion et notre question, mais également - et accessoirement - une méconnaissance indigente de ce qu'est aujourd'hui le sport de haut niveau dans le monde.

M. Richard Mallié. Qu'on le démissionne d'office !

M. Paul-Henri Cugnenc. Qui oserait s'appuyer sur des critères aussi spécieux pour expliquer que le sprint américain et l'ensemble de l'équipe olympique des États-Unis ne respectent pas les quotas de M. Frêche ? Qui viendrait nous expliquer que l'équipe de rugby des Springboks d'Afrique du Sud avantage outrageusement et injustement les Afrikaners de race blanche ?

Au-delà de ces considérations sportives marginales, ce que nous attendons aujourd'hui, c'est la condamnation d'une attitude humainement et philosophiquement inqualifiable. Monsieur le ministre est-il concevable et supportable que de tels comportements et de telles déclarations puissent rester impunis ? Quelle mesure entendez-vous prendre pour sanctionner des débordements qui font honte au Languedoc-Roussillon et à toute la communauté nationale ? *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire, du groupe Union pour la démocratie française et sur quelques bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le garde des sceaux.

M. Pascal Clément, *garde des sceaux, ministre de la justice.* Monsieur le député, je partage complètement votre émotion, et les propos du président de la région Languedoc-Roussillon ont blessé tous les Français.

Permettez-moi de vous raconter l'expérience que j'ai vécue hier. J'ai représenté le Gouvernement à l'Institut de France et j'ai assisté à la dernière séance de l'Académie des sciences morales et politiques. Étaient également présents des élèves d'un lycée de Seine-Saint-Denis, auxquels le secrétaire perpétuel a rendu hommage, saluant la présence sous la Coupole, symbole de la France depuis tant de siècles, de jeunes issus de l'immigration. Il y a eu un tonnerre d'applaudissements. Ce tonnerre d'applaudissements m'a ému, d'une émotion que chacun peut ressentir, et me semble être un heureux contrepoint aux propos de Georges Frêche.

La sélection équipe de France s'appuie sur un seul critère : être le meilleur.
Le procureur général près la cour d'appel de Montpellier a décidé d'ouvrir une enquête afin de déterminer si les propos de M. Frêche relèvent ou non du code pénal.
En attendant, je voudrais rappeler à l'Assemblée nationale qu'il n'existe, dans l'équipe de France, qu'une couleur, c'est le bleu ! *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française.)*

Données clés

Auteur : M. Paul-Henri Cugnenc
Circonscription : Hérault (6e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question au Gouvernement
Numéro de la question : 3023
Rubrique : Droits de l'homme et libertés publiques
Ministère interrogé : justice
Ministère attributaire : justice

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 22 novembre 2006
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 22 novembre 2006